



# LA FEUILLE DE L'AMICALE

des ANCIENS ELEVES du LYCÉE HORTICOLE "LE GRAND BLOTTEREAU"

34 chemin du Ponceau

44300

NANTES

Numéro 128

Février 2012

## 1. Remise des diplômes 2011

Rédacteur : André BOSSIERE

Première au Lycée : une remise des diplômes avec une petite cérémonie à laquelle les élèves ont répondu en nombre.

Après les discours de félicitations des lauréats par Madame Gwénaëlle Perrocheau la Directrice et Monsieur Stéphane Guillet le Conseiller principal d'éducation, notre trésorier adjoint Camille Carcouët a présenté l'Amicale aux désormais "anciens élèves" et les a invités à venir nous donner un petit coup de



Camille remettant son diplôme du Bac Pro à Arthur Couëdel

### DANS CE NUMERO

1	Remise des diplômes
2	De la gestion différenciée à l'éco paysage
3	Affaires juridiques

main pour toutes nos activités, Florales, Folie des Plantes, etc

Comme d'habitude la promotion sortante est d'office inscrite à l'Amicale et les anciens élèves recevront la Feuille de l'Amicale sur simple demande. Quoique désormais, le site Internet va permettre à tous de la lire dans la rubrique ad hoc, ce qui devrait limiter les envois de courriers.

La Feuille de Novembre qui présentait le site Internet de l'Amicale a été remise à tous les élèves avec leur diplôme.

En plus des précieux documents, les CACES ont aussi été distribués aux élèves qui avaient satisfait aux épreuves pour la conduite d'engins.

Au vu du nombre de participants, ce coup d'essai s'est révélé très satisfaisant et devrait faire l'objet d'une reconduction pour les diplômes 2011/2012 que nous souhaitons les plus nombreux possible.

## 2. De la gestion différenciée à l'éco paysage

Après la notion toujours très présente de Gestion différenciée des espaces naturels, notion de mieux en mieux sinon comprise au moins intégrée par les usagers, émerge la notion d'éco paysage. Il en résulte d'autres pratiques, d'autres approches du jardin, de l'espace vert, de l'espace naturel pour transformer le fleurissement et l'aménagement paysager des communes.

Le fleurissement intensif à grands coups d'annuelles et de bisannuelles, fait de plus en plus la part belle aux plantes vivaces, aux bulbeuses et aux graminées, avec comme pour le particulier d'ailleurs une place de plus en plus importante à des traitements minéraux des espaces. Alors que le végétal représentait il y a quelques dizaines d'années 60% de la composition d'un jardin aujourd'hui sa proportion se situe davantage autour des 40% voire moins.

Le choix des végétaux dans la démarche d'éco paysage va encore au delà de cette tendance puisque le principe consiste aussi à intégrer de plantes indigènes.

Certaines communes ont très largement mis en pratique ces choix végétaux avec très souvent une recherche de essences endémiques quasiment disparues de leur paysage naturel qu'ils ont réimplantées en lieu et place de végétaux rapportés quelques années auparavant. Cela a été le cas à Brétignolles sur Mer où les Euphorbes du littoral et les pavots jaunes cornus ont retrouvé leur place sur des dunes de sables reconstituées là où elles avaient autrefois été enlevées pour rapporter de la terre végétale et planter des arbustes.

*"Pour utiliser moins de produits phytosanitaires, la commune a réduit les surfaces à désherber en regroupant les espaces verts, et les a repensés en utilisant des espèces spontanées ou des revêtements de trottoirs en bi-couche ou en enrobé à la place du sablé. Elle est aussi revenue au binage et désherbage manuel dans les espaces verts « prestigés et jardinés ». Enfin, les jardiniers utilisent des plantes hôtes indigènes, peu gourmandes en eau, pour créer un écosystème équilibré. Ce dernier régule la présence de parasites et ne nécessite aucun traitement phytosanitaire"* dit le chef jardinier de cette commune.

Toutes ces pratiques contribuent à retrouver un équilibre, à faire rentrer la nature en ville, à réintroduire par réappropriation naturelle des espèces animales qui avaient déserté ces territoires.

Cette gestion n'est pas simple, elle demande de l'expérience, une très bonne connaissance des milieux naturels et une adhésion des jardiniers à ces pratiques écologiques relativement nouvelles étant portées de l'échelle de l'espace vert à celle du paysage.

Cette notion d'échelle nous ramène à un engagement du Grenelle de l'environnement : la trame verte et bleue qui vise à enrayer la perte de la biodiversité en instaurant une continuité biologique entre les zones rurales et les zones urbaines. Toutes les règles de ces problématiques se trouvent dans un document le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme des communes. Tout un programme !

### 3. Affaires juridiques

Le chantier du pôle nautique avait éradiqué l'euphorbe terracine plante protégée du site. C'est une petite plante qui n'a rien de remarquable. Elle n'est ni spectaculaire, ni même décorative... Poussant ses petites tiges vertes sur les pelouses sablonneuses du littoral. Pourtant, si l'euphorbe terracine ne paie pas de mine, elle aura bien un coût pour l'agglomération de Perpignan.

L'affaire commence en 2005, avec l'exécution de la première tranche des travaux de la Zac du pôle nautique de Canet-en-Roussillon.

Présente dans trois départements du Languedoc-Roussillon, l'euphorbe terracine, après avoir totalement disparu des Alpes-Maritimes, n'est plus présente que dans 5 départements français, dont trois du Languedoc-Roussillon (Pyrénées-Orientales, Aude et Hérault), ainsi que dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var. La plante est donc une espèce végétale protégée.



En 2009, les services de l'Etat et la Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement (Dreal) ont ouvert une enquête et déposé une plainte. Prenant acte de "la bonne foi" des protagonistes, le parquet de Perpignan et la préfecture des Pyrénées-Orientales avaient alors proposé "à titre exceptionnel" aux collectivités concernées - agglomération PMCA et commune de Canet - de mettre en place des mesures compensatoires.

L'Office national des forêts (ONF) s'était vu confier la mission de "définir les mesures compensatoires adaptées". Le verdict est tombé : "A ce jour, 27,5 ha de terrains susceptibles de permettre la réintroduction de la plante ont été identifiés. Les mesures, par-delà l'achat des terrains, vont consister en la restauration et la reconstitution du milieu favorable".

En données chiffrées : "Le coût total serait de l'ordre de 1,77 million d'euros afin de recréer un biotope propice à la plante".

La note est salée !

Un exemple à méditer Messieurs les décideurs !